

Montrouge, le 5 décembre 2023 - N° 156/H030

## **Bilan 2023 du Conseil national de l'information statistique (Cnis)**

***En 2023, toutes les réunions du Cnis ont pu se tenir conformément au calendrier préétabli et dans de bonnes conditions de préparation, le plus souvent en mêlant présentiel et distanciel. Malgré ce mode hybride, une communication diversifiée et soutenue annonçant les ordres du jour, et un taux d'inscription assez habituel, la fréquentation effective des commissions est en baisse par rapport à l'an dernier et en retrait par rapport aux années d'avant la crise sanitaire.***

***2023 a été l'année de préparation du programme de moyen terme pour les 5 prochaines années. La méthodologie employée est celle du précédent moyen terme, avec le souci de documenter davantage l'origine des besoins recensés, en particulier l'apport de la consultation publique, des nombreuses auditions, et de deux focus groups, l'un sur la transition écologique, l'autre sur les questions sociales, mais aussi les choix effectués en commission.***

***Les commissions ont été étroitement associées au processus de concertation et d'élaboration du programme. D'abord au printemps, pour d'une part tirer le bilan du moyen terme qui s'achève et d'autre part identifier les thèmes qui feront l'objet d'un avis pour les années à venir, à partir de propositions émanant de l'expression des besoins collectés par le secrétariat général. Ensuite à l'automne, pour relire et affiner la rédaction des avis préparés avec le président et les rapporteurs de chaque commission.***

***Le Bureau a, quant à lui, été consulté sur les avis généraux, qui tous présentent un caractère transversal susceptible de concerner la plupart des commissions et qui pourront aussi – à l'instar des avis de commission – orienter les travaux à venir des commissions et la production de statistiques publiques. Le programme de moyen terme 2024-2028 sera présenté à l'assemblée plénière du Cnis début 2024, et largement diffusé. En complément, un bilan détaillé d'exécution du moyen terme 2019-2023 sera publié au premier semestre 2024.***

***Au printemps, les programmes de travail des producteurs ont été présentés comme de coutume par les rapporteurs. Les commissions ont examiné des sujets thématiques relevant des avis du moyen terme en cours. Un colloque sur les multiples enjeux de mesure de la transition écologique, dans une perspective économique, a eu lieu le 10 mai à Bercy. A l'automne, le travail des commissions s'est davantage focalisé sur la rédaction des avis de moyen terme.***

***L'activité des groupes de travail a été soutenue en 2023, avec trois groupes actifs, respectivement sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture (fin prévue en 2024), l'observation et la mesure des discriminations (fin prévue à l'été 2024), la concertation sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) au niveau le plus détaillé, qui a terminé ses travaux en novembre. Deux autres groupes sont lancés ou prévus pour 2024 : l'un sur les conséquences de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi, l'autre sur les maltraitements concernant les personnes vulnérables en raison de leur âge ou de***

*leur handicap.*

*Outre la diffusion des comptes rendus de toutes ses instances, des travaux et rapports de groupes de travail et l'information régulière des publics du Cnis par une lettre d'actualité électronique, le Cnis a mis en ligne en 2023 deux « Chroniques » présentant différents travaux sous une forme synthétique, à des fins de vulgarisation.*

*Ce bilan 2023 s'articule en deux parties : il présente d'abord une synthèse des principaux axes transversaux de travail du Cnis pendant cette année, en cohérence avec les orientations définies en début 2023. Il passe ensuite en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2023, à savoir :*

*Le domaine social ;*

*Le domaine économique et financier ;*

*Le développement durable ;*

*Les territoires.*

## Table des matières

<b>I. Les travaux marquants du Cnis en 2023</b> .....	5
1 – Un fil directeur : la préparation du moyen terme 2024-2028 .....	5
2 – Un groupe de travail structurant pour l'ensemble des statistiques publiques : la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) .....	5
3 – Les suites données aux orientations du Cnis pour 2023 .....	5
3.1. Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements (suite) .....	6
3.2. Développer l'observation et la mesure statistique des inégalités et des discriminations .....	6
3.3. Développer l'usage des données privées à des fins statistiques : l'exemple du GT sur le suivi des pratiques agricoles (suite) .....	6
3.4. L'urgence de la transition écologique : de forts enjeux de mesure .....	7
3.5. Démarche statistique publique .....	8
3.6. L'expression des besoins sociaux actuels en matière de santé .....	8
4 – Quelques éléments plus quantitatifs .....	9
<b>II. Bilan thématique issu des échanges en commission et dans les groupes de travail</b> .....	10
❶ Les avancées et les attentes dans le domaine social .....	10
❷ Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier .....	16
❸ Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable .....	19
❹ Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux .....	21

## I. Les travaux marquants du Cnis en 2023

### 1 – Un fil directeur : la préparation du moyen terme 2024-2028

Le fil directeur du Cnis de l'année 2023 a été la préparation, tout au long de l'année, du prochain programme de moyen terme. En tirant le bilan des années passées, des avancées dans la production d'informations nouvelles utiles et en lançant une grande consultation publique auprès des utilisateurs de statistiques publiques, le Cnis a privilégié un large recueil des besoins, recourant quand il était nécessaire d'approfondir, à des *focus groups*.

Chaque commission a sélectionné au printemps des thèmes parmi ceux qui ressortaient des besoins recensés et relevaient de sa compétence, les jugeant prioritaires pour l'activité du Cnis dans les prochaines années. Elle a ensuite examiné à l'automne la rédaction d'une dizaine d'avis proposée par le secrétariat général. Les principales thématiques et termes du débat en commissions sont indiqués dans la 2<sup>e</sup> partie de ce rapport.

Le bureau a quant à lui examiné des avis généraux, par nature transverse, qui trouvent des déclinaisons dans plusieurs commissions. L'ensemble forme le prochain Moyen terme du Cnis pour la période 2024-2028, qui sera soumis au Conseil réuni en assemblée plénière au début de l'année 2024.

### 2 – Un groupe de travail structurant pour l'ensemble des statistiques publiques : la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF)

A la suite de la révision conjointe des nomenclatures d'activités internationale (CITI) et européenne (Nace), [un groupe de travail du Cnis](#), composé de représentants d'organisations professionnelles, de statisticiens du service statistique public et d'autres organismes publics (DGE, Acof, Banque de France...) et de chercheurs, a instruit la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) qui entrera en vigueur en 2025 et sera emboîtée dans la Nace. Dans son rapport remis fin 2023, le GT propose la déclinaison fine de la nouvelle nomenclature d'activités française, subdivision des 651 classes de la NACE, qui sera envoyée à Eurostat pour validation finale.

### 3 – Les suites données aux orientations du Cnis pour 2023

Le texte qui suit fait le bilan des orientations générales qui avaient été prises par le Conseil pour l'année 2023.

### *3.1. Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements (suite)*

A la suite du rapport du groupe de concertation du Cnis sur le projet de **répertoire d'individus et de logements (Résil)**, la liste des sources entrant dans la constitution du répertoire a été examinée par le bureau du Cnis (juin). Dans l'avis qu'elle a rendu à l'été, la Cnil a suivi les recommandations du groupe. Une mission de l'inspection générale de l'Insee est par ailleurs en cours pour faire des propositions sur la manière dont le Cnis pourrait prendre en compte les recommandations le concernant et **donner un avis sur les appariements du service statistique public**.

Depuis l'an dernier, le Cnis demande aux producteurs d'indiquer les appariements de données qu'ils envisagent ou réalisent en utilisant le code statistique non signifiant (CSNS). La réflexion est en cours sur la meilleure manière de rendre compte de ces opérations et des sources de données ainsi créées sur le site du Cnis, à côté des autres types de sources (enquêtes de la statistique publique et fichiers issus des données de gestion). Les évolutions devront en tout état de cause attendre la fin des travaux engagés par le SSP pour constituer un catalogue global des sources administratives qu'il utilise et pour harmoniser l'information correspondante. Un projet de refonte du site du Cnis prendra en compte ces évolutions à l'horizon 2025.

### *3.2. Développer l'observation et la mesure statistique des inégalités et des discriminations*

Le groupe de travail présidé par Michel Villac, avec l'appui de l'Insee, de l'Ined et du Défenseur des droits sur **l'observation des discriminations** a poursuivi ses travaux tout au long de l'année. Il a abordé les **enjeux de mesure des discriminations au sein de la statistique publique**, du point de vue notamment du RGPD avec la Cnil, des identités de genre avec l'Ined, de l'apparence physique et de l'origine sociale, de la religion, de la ségrégation résidentielle, mais aussi pour raison économique avec ATD Quart Monde. Le groupe s'est penché sur le recueil des sources disponibles, et sur la formulation des questions dans les enquêtes en France et à l'étranger. Son rapport est attendu pour l'été 2024.

### *3.3. Développer l'usage des données privées à des fins statistiques : l'exemple du GT sur le suivi des pratiques agricoles (suite)*

Le Cnis encourage depuis plusieurs années l'accès aux bases de données détenues par des personnes morales publiques ou privées pour produire des statistiques d'intérêt général, en complément des statistiques traditionnellement obtenues par voie d'enquêtes. Les travaux du Cnis se sont penchés récemment sur le suivi des pratiques agricoles et l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) en particulier.

Le Cnis a mis en place dès 2021 un **groupe de travail sur [l'usage des produits phytopharmaceutiques](#) dans l'agriculture**, qui s'appuie sur le projet Prophyl, piloté par le SSM Agriculture, dont l'enjeu est de concevoir un outil de recueil de données *via* les logiciels de gestion parcellaire que les agriculteurs utilisent, articulé avec le projet de registre centralisé d'enregistrements d'utilisation des PPP porté par les règlements européens. **La mobilisation de ces données logicielles pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire, dans le cadre de l'article 3 bis de la loi de 1951.** Avec les organismes professionnels et techniques représentant les agriculteurs, des agronomes, les éditeurs de logiciel et les services de la statistique publique, le groupe a étudié la faisabilité technique de l'utilisation statistique de ces données enregistrées dans les bases des agriculteurs et le cadre juridique de leur transmission. Un [rapport intermédiaire](#) a été remis et diffusé au printemps 2023. Le projet entre début 2024 dans une phase de test. Le rapport final du groupe de travail sera rendu public fin 2024, offrant ainsi une vision complète des recommandations et des avancées réalisées en lien avec les évolutions réglementaires au niveau de l'Union européenne. La mobilisation et le consentement des exploitants seront un facteur décisif de réussite.

Toutefois, le principe des évolutions statistiques envisagées par le groupe de travail risque d'être perturbé par les évolutions législatives européennes actuellement en cours qui ne feraient plus obligation d'un rapportage individuel des usages de ces produits. Dans le cas où il n'y aurait pas de registre centralisé ni d'obligation de remontées centralisées, l'incitation des éditeurs de logiciel à coopérer serait très faible. A ce stade, le GT souhaite néanmoins poursuivre ses travaux et réaliser le test en début 2024.

#### *3.4. L'urgence de la transition écologique : de forts enjeux de mesure*

Le [colloque du Cnis](#) qui s'est tenu le 10 mai 2023 a **prolongé les réflexions introduites par le Conseil sur les enjeux de mesure de la transition écologique** et ses perspectives économiques. Il a invité à réfléchir aux besoins d'information et d'innovation auxquels la statistique publique devra répondre pour garantir l'indépendance, la pertinence et la qualité de l'information diffusée. Trois sessions (macroéconomique et bien-être, entreprises et transformation des modes de production, comportements des ménages : incitations et effets redistributifs) ont été suivies d'une table ronde consacrée à la mesure des phénomènes et aux défis pour la statistique publique.

Ce colloque a permis aux acteurs d'échanger, aux besoins des utilisateurs de s'exprimer, aux producteurs d'indiquer les projets qu'ils portent et leurs retombées. Il a été rappelé que si de nombreuses données sont d'ores et déjà disponibles, qu'il convient de faciliter l'accès, d'autres sont nécessaires pour suivre les transformations environnementales, l'impact des politiques publiques, identifier les principales sources à l'origine des dégradations observées, anticiper les coûts et bénéfices de la transition

écologique, améliorer l'information des citoyens et les aider à adapter leurs comportements le plus efficacement possible. Le moyen terme du Cnis pour 2024-2028 traduit les attentes des utilisateurs dans des avis ou préconisations qui constituent autant de priorités statistiques à moyen terme (cf. *Chroniques du Cnis à paraître*).

### 3.5. Démarche statistique publique

Le Cnis a participé au séminaire organisé par l'Autorité de la statistique publique (ASP) le 13 septembre pour tirer les enseignements de l'expérimentation menée de démarche statistique publique. Patrice Duran y a présidé la première table ronde qui a recueilli plusieurs témoignages d'organismes impliqués et développé l'intérêt de la démarche pour les organismes comme pour les utilisateurs.

Le Cnis a reçu les programmes de travail d'organismes contactés par l'ASP dans le cadre de la démarche statistique publique visant à reconnaître la qualification de statistique d'intérêt général à certaines séries qu'ils produisent. Plusieurs d'entre eux ont présenté une ou plusieurs de leurs enquêtes en opportunité au Cnis (notamment le baromètre de Santé publique France). C'est le début d'une démarche qui demande à être consolidée et suivie dans le temps, avant de pouvoir en estimer l'impact sur la qualité statistique des opérations menées par ces organismes.

### 3.6. L'expression des besoins sociaux actuels en matière de santé

Dans le cadre de l'exercice européen de fixation des priorités en matière de statistiques européennes de santé (*Priority settings*), en cours depuis le printemps, le Cnis a relayé deux consultations européennes, l'une auprès des producteurs, l'autre auprès des utilisateurs de statistiques européennes de santé. Le Cnis a aussi participé à un séminaire européen organisé par l'Esac sur les statistiques de santé, dans lequel la Drees est intervenue sur la place du service statistique public dans l'écosystème des données de santé, et sur la contribution des données médico-administratives aux données d'enquêtes.

Compte tenu du calendrier du *Priority settings* sur la santé, le Cnis suivra le sujet en 2024 et proposera des modalités de concertation appropriées au cas français, en réponse aux besoins recueillis lors de la préparation du moyen terme 2024-2028 et à leur traduction dans l'avis général pris par le Cnis sur la santé : il insiste sur l'importance d'augmenter la visibilité des données existantes, de mieux cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.



#### 4 – Informations complémentaires

En 2023, les réunions des commissions ont toutes pu avoir lieu aux dates prévues, selon des protocoles variés : tout présentiel, tout zoom, ou en mode hybride. En revanche, une réunion du Bureau sur quatre, celle de mars, n'a pas pu se dérouler faute de quorum. Les réunions suivantes ont été l'occasion d'échanger en Bureau sur les attentes des membres et de faire des propositions en vue de favoriser leur participation active aux travaux.

La visite prévue à Montrouge le 24 mars d'une **délégation allemande de la *Kommission für die Zukunft der Statistik***, conduite par W. Radermacher, en charge de réfléchir à l'élaboration d'un programme prospectif des statistiques publiques, s'est finalement tenue à distance. Elle s'est déroulée sur 2 demi-journées. Le président du Cnis, un président de commission, un autre membre du Conseil, le secrétariat général, plusieurs responsables de l'Insee et un chef de SSM ont présentés divers aspects du rôle du Cnis dans la définition des programmes de travail et des orientations de la statistique publique.

Le **colloque sur « mesurer la transition écologique : perspectives économiques »** a été reporté de deux mois du fait d'un mouvement social en mars et s'est tenu le 10 mai en présentiel à Bercy sur une journée. Il a rassemblé près de 200 participants sur place et davantage en ligne (d'après les connexions à la vidéo en direct, également disponible en différé sur [cnis.fr](https://www.cnis.fr)).

Les **commissions thématiques** (14 réunions publiques dans l'année) ont réuni en moyenne 30 personnes (hors SG Cnis). La participation est en baisse par rapport aux années d'avant la crise sanitaire, malgré la possibilité de suivre à distance (vidéoconférence). La **Cnerp** a tenu 2 réunions en mode hybride, dont il est rendu compte dans ce bilan.

Les **trois groupes de travail** (Produits phytopharmaceutiques, Discriminations, NAF) se sont réunis régulièrement sur tout ou partie de l'année, ce qui représente au total 10 réunions en formation plénière auxquelles s'ajoutent des réunions de pilotage ou en sous-groupe. Le nouveau groupe de travail sur l'impact des dispositions de la loi Plein emploi sur les statistiques de demandeurs d'emploi se réunit pour la première fois le 18 décembre. Enfin, le mandat d'un GT en 2024 sur la maltraitance est examiné par le bureau le 13 décembre.

## II. Bilan thématique issu des échanges en commission et dans les groupes de travail

### ① Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

**La commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné**, lors de la session de printemps, **la connaissance des avantages non salariaux** (*avis n° 9 du moyen terme de la commission*).

La Dares a d'abord présenté la **refonte de la nomenclature des familles professionnelles (FAP)**, qui s'adapte aux PCS 2020, renforce les FAP transverses et diminue les FAP sectorielles.

Une intervention conjointe de la Dares et de l'Insee a présenté un **panorama des dispositifs sur les revenus à la frontière des salaires**. Trois sources sont principalement utilisées : les données administratives (DSN), les enquêtes coûts de la main d'œuvre et structure des salaires (Ecmoss) et l'enquête annuelle Acemo-Pipa sur la Participation, l'Intéressement, et l'éPArgne d'entreprise.

La rémunération brute totale est composée à 21 % d'éléments variables, principalement des primes. 9 salariés sur 10 perçoivent des éléments variables de rémunération et 1 sur 2 reçoit de l'épargne salariale. L'épargne salariale représente 6 % de la rémunération dans les entreprises de plus de 10 salariés. Les primes de pouvoir d'achat (PPV) concernent 1 salarié sur 3, elles sont exonérées de cotisations et d'impôt, d'un montant moyen de 800 euros. Environ 13 % des salariés reçoivent des avantages en nature, surtout dans le privé, pour 0,6 % de la masse salariale.

Le **député Louis Margueritte** a ensuite présenté les **travaux de la mission d'information sur le partage de la valeur de l'Assemblée nationale**. Il a félicité le SSP pour ces travaux, qui permettent de dresser un panorama très complet de la structure des rémunérations en France. Toutefois, le partage de la valeur entre salariés, actionnaires et investissement n'est pas assez finement documenté alors que le débat sur cette question est important. La mission déplore également un manque de travaux sur la répartition des dispositifs de partage de la valeur par catégorie de salariés et niveau de salaire.

Les débats ont souligné l'intérêt de se reporter au rapport du groupe de travail du Cnis sur le coût du capital. L'intérêt de la répartition par secteur est réaffirmé, car la situation dans l'industrie et la finance est spécifique. D'une part, la concentration des outils de partage de la valeur sur les plus hauts revenus mériterait des études plus précises sur les cadres dirigeants des plus grosses entreprises. D'autre part, s'il est acquis que

les plus hautes rémunérations profitent le plus de ces dispositifs, la question est de savoir s'ils se diffusent auprès de tous les salariés.

**Le Cnis a salué les efforts entrepris par la statistique publique pour mieux définir et suivre les dispositifs à la frontière des salaires, leur poids dans la rémunération totale, leur évolution. Il encourage à poursuivre la mesure des possibles effets de substitution à court et moyen terme entre les différents dispositifs et recommande d'adopter une mesure aussi complète et actualisée que possible de la rémunération du travail aux différents niveaux d'observation et d'analyse économique, seule en mesure d'appréhender l'impact fiscal et social du régime de ces avantages non salariaux.**

Lors de sa session d'automne, outre la rédaction des avis de moyen terme, la commission a pris connaissance du mandat d'un nouveau **groupe de travail du Cnis sur l'impact de la création de France Travail** (loi « pour le plein emploi » du 14 novembre 2023) sur les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, qui avait été préalablement validé par le bureau, pour des raisons de calendrier. Ce groupe a pour mission d'étudier la manière de rendre compte, dans les statistiques publiées, de l'élargissement du public inscrit à Pôle emploi pendant et après la phase transitoire, de proposer des outils d'analyse pour faciliter l'interprétation des évolutions des statistiques produites, d'examiner la possibilité de rétopoler des séries pour en assurer la cohérence dans le temps, et de proposer des modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi de manière à garantir la bonne information du public. Il rendra ses conclusions à l'été 2024.

Les **avis de moyen terme** de la commission pour les années 2024 à 2028 illustrent l'importance qu'elle accorde à la construction et à l'élargissement de cohortes et de panels, ainsi que leur enrichissement par appariement avec des informations issues de sources administratives. Ces avis soulignent également la nécessaire coopération entre producteurs pour y parvenir, dans un contexte d'exploration de nouvelles sources de données. Quatre thèmes regroupent les 10 avis : enjeux générationnels, conditions de travail, transition écologique-transformation numérique-emploi et formation, secteurs en développement (économie sociale et solidaire, services à la personne).

**La commission Démographie et questions sociales s'est d'abord intéressée au suivi du développement du numérique et ses effets sociaux** (*avis n° 8 du moyen terme de la commission*).

L'Insee a d'abord présenté l'enquête auprès des ménages sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC), mise en place en 2007 en réponse à un

règlement européen pour connaître l'équipement et les usages dans ce domaine. Selon cette source, 17 % de la population est touchée par l'illectronisme, et un tiers des adultes renoncent à des démarches administratives en ligne.

Le baromètre du numérique, du Credoc, définit et mesure le concept d'éloignement du numérique selon trois dimensions : l'accès, la maîtrise des compétences nécessaires, la capacité à accroître son bien-être et favoriser son pouvoir d'agir. Selon le baromètre, 9 % des personnes de 12 ans ou plus ne vont jamais sur internet et 23 % d'internautes ne se sentent pas compétents.

Pour l'Union nationale des associations familiales (Unaf), les évolutions du numérique sont fortes et les pratiques des parents différentes de celles des enfants, ce qui plaide pour un accompagnement des parents au numérique. Elle regrette que tous les membres du foyer ne soient pas interrogés dans le cadre des enquêtes, y compris les enfants. Elle juge également qu'il serait essentiel de pouvoir comparer ce que disent les parents des pratiques des jeunes et ce que disent les jeunes de leurs propres pratiques. Elle attire enfin l'attention des producteurs sur l'importance de conserver d'autres modes de collecte que l'internet pour interroger tous les types de ménages.

**Le Cnis a salué les efforts entrepris par les producteurs qui permettent de comprendre à la fois les usages du numérique et les critères, degrés et facteurs d'éloignement de celui-ci. Il considère que la statistique publique doit poursuivre ses efforts pour mesurer les effets sociaux du développement du numérique à l'avenir. Il encourage le monde de la recherche et les organismes d'études à y contribuer. Il recommande également une concertation plus étroite entre producteurs sur la formulation des questions, rendue difficile du fait de l'évolution très rapide des outils numériques.**

**L'arrêté listant les sources utilisées pour le futur Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (Résil) a ensuite été présenté** par le maître d'ouvrage du projet (Insee), conformément aux recommandations du groupe de concertation qui s'est réuni sous l'égide du Cnis en 2022 sur le projet. Résil comprend deux répertoires statistiques, le premier sur les individus et le second sur les logements, mis à jour en continu avec les naissances et les décès et les sources qui alimentent le répertoire. Résil rend trois services : l'accueil des sources administratives, la production d'univers de référence et celle de fichiers enrichis par appariement. **La commission a émis un avis favorable** sur la liste des sources qui alimenteront Résil à son lancement en 2025 : Répertoire national d'identification des personnes physiques, sources fiscales, CAF et MSA, base Tous salariés et PASRAU, inscription dans l'enseignement supérieur, répertoire des communautés et enquête de contrôle.

Lors du débat qui a suivi la présentation du bilan du moyen terme 2019-2023 pour la commission, l'Unaf a souhaité une description fine des trajectoires familiales (mises en couple, arrivées d'enfants, séparations), et des rapports entre ces trajectoires et

les évolutions de revenus, les arbitrages effectués par les ménages dans leurs dépenses, la mise en évidence de marges de manœuvre dans un contexte inflationniste. A l'instar du rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution (2021), il est attendu que le rapport du groupe de travail du Cnis sur les discriminations ait des répercussions sur les travaux de la commission. Un manque d'information sur les conditions de vie des étudiants en termes de santé, de revenus et d'habitat notamment a été souligné. Enfin, la CGT a souhaité un état des lieux près de 20 ans après le rapport du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales (Freysinet, 2006).

Lors de la session d'automne, la commission a donné un avis d'opportunité à 6 projets d'enquête, un de l'Inserm, deux de Santé publique France, et trois de l'Insee (renouvellements). Une consultation électronique post réunion a été annoncée pour se conformer à un arrêté pris par la DGS sur la campagne de prévention du dépistage du cancer, qui prévoit de prendre l'avis du Cnis. Le reste de la séance a été **consacré à l'examen des avis de la commission pour le moyen terme**. Ceux-ci sont relatifs à 5 grandes thématiques ; conditions de vie-transition écologique et inflation ; inégalités ; enjeux générationnels ; vulnérabilités (maltraitance, aidants) ; familles.

**La commission Services publics et services aux publics a examiné**, lors de la session de printemps, **le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif** (*avis n° 4 du moyen terme*), ainsi que ses enjeux pour l'évaluation des politiques d'éducation.

Le SSM Education a présenté **les avancées du système d'immatriculation des élèves, des apprentis et des étudiants (INE)** étendu aux établissements privés hors contrat en septembre 2022. Cet identifiant, non signifiant, unique et national, est attribué à chaque jeune quel que soit son parcours jusqu'à la fin de sa scolarité. Il doit assurer le contrôle de l'obligation d'instruction, faciliter la mise en œuvre des politiques sociales, faciliter les démarches administratives. Afin de disposer d'un identifiant unique et national pour les étudiants de l'enseignement supérieur, le dispositif Ines (identifiant national dans l'enseignement supérieur) a été mis en place. Pour la Depp, la création de l'INE a amélioré la qualité des données recueillies et consolidé le système de gestion des panels. Il participe à la fiabilisation du recensement des jeunes et facilite le travail des chercheurs. Il consolide les appariements de données entre les SI du supérieur et du scolaire. Cela est très utile pour l'analyse des parcours et de l'orientation. La prochaine étape envisagée d'utilisation de l'INE et d'Ines est la construction de trajectoires, pour calculer des indicateurs sur les parcours scolaires.

**Un panel d'élèves en situation de handicap** décrit les parcours scolaires de plus de 5000 élèves nés en 2001, dont les familles sont enquêtées depuis 2013. Le panel a été apparié avec les fichiers d'examen du baccalauréat et les données de l'enseignement

supérieur. Prochainement, le panel sera enrichi avec les données d'InserJeunes, pour estimer l'insertion dans l'emploi de ces élèves.

Le SSM Enseignement supérieur et Recherche (Sies) a ensuite présenté **la réforme du premier cycle des études de santé**, qui a institué deux parcours d'accès aux études de santé : le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) nécessite le choix d'une discipline mineure qui permettra, en cas d'échec au concours, de poursuivre en 2<sup>e</sup> année en Licence Accès Santé (LAS) ou en licence de la discipline mineure ; et le LAS, où le choix d'une discipline majeure hors santé et d'une mineure Santé permettra de poursuivre en 2<sup>e</sup> année en LAS ou en licence de cette discipline mineure. Le premier effet mécanique de la réforme est la baisse du nombre d'étudiants en 1<sup>re</sup> année, s'expliquant par l'impossibilité de redoubler en première année. Pour évaluer de manière plus approfondie cette réforme, le Sies a créé des cohortes de bacheliers inscrits en 1<sup>re</sup> année de Santé la rentrée suivant l'obtention du baccalauréat.

Enfin, un chercheur a décrit les travaux **d'évaluation des effets à terme de l'internat d'excellence de Sourdu**n sur les études secondaires et supérieures et l'insertion sur le marché du travail des élèves bénéficiaires. Les résultats de cette évaluation indiquent un effet sur les résultats au baccalauréat (séries et mentions) et l'intégration de l'université ou de classes préparatoires aux grandes écoles. Ils doivent être confirmés en observant les diplômes obtenus dans le supérieur et l'insertion sur le marché du travail.

**Les débats** ont souligné l'importance de connaître les parcours jusqu'à l'insertion dans l'emploi. C'est dans ce but que les SSM ont construit les dispositifs InserJeunes puis InserSup où les sortants du système éducatif sont suivis dans leur insertion professionnelle (type d'emploi, salaire, etc.).

**Le Cnis encourage les progrès en cours et recommande de développer les partenariats entre chercheurs et service statistique public, pour que les données produites permettent une évaluation précise des dispositifs et des éclairages renouvelés dans de nombreux domaines de l'éducation.**

**La séance d'automne a été largement consacrée à examiner la rédaction des projets d'avis de moyen terme pour la commission.** Les avis de moyen terme de la commission pour les années 2024 à 2028 relèvent des domaines de la santé, du social, de la jeunesse, de la justice, de la sécurité, de l'accès et de la qualité des services publics. Ils illustrent l'importance que la Commission (et avec elle le Conseil) accorde à la construction et à l'élargissement de cohortes et de panels, ainsi que leur appariement avec des informations issues de sources administratives. Ces avis soulignent également la nécessaire coopération entre producteurs pour y parvenir dans un contexte d'exploration de nouvelles sources de données.

**La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)** a d'abord examiné, au printemps, **la collecte du recensement en 2023**. La collecte a **démarré avec une rapidité inédite** depuis la mise en place de la nouvelle méthode de recensement en 2004. **Le taux de collecte par internet continue de progresser**, malgré la très forte progression constatée l'an dernier. Le taux de non-réponses demeure très contenu.

Ce résultat s'explique par la **généralisation du protocole « boîtes aux lettres »** consistant à distribuer dans les boîtes aux lettres, les deux premiers jours de la collecte, des notices qui permettent de répondre par internet.

Comme sur les autres territoires, l'Insee a examiné en Guyane la cohérence entre les données du recensement et celles de l'état civil, en particulier les évolutions de la population avec les évolutions des naissances et des décès, en tenant compte des flux migratoires. Il n'a trouvé en Guyane aucune incohérence entre les données du recensement et celles de l'état civil. Pour chaque enquête de recensement, des échanges bilatéraux se tiennent entre le service territorial de l'Insee et les communes, pour identifier avec elles les **zones d'habitat informel**. Cette année, répondant en cela à une demande de la collectivité de Guyane, **la collecte a été menée de façon exhaustive sur ces zones en Guyane** et elle le sera à nouveau l'an prochain.

Dans le cadre de la loi Pacte, l'Insee mène une expérimentation dite « expérimentation La Poste » : permettre aux communes de **confier la mission d'agent recenseur à une entreprise prestataire**. Globalement, le bilan de cette expérimentation a été très positif, tant pour les équipes de l'Insee, que pour La Poste et les communes. L'expérimentation s'achevant au recensement de 2024, l'Insee envisage dès à présent la généralisation du dispositif, ce qui suppose une modification législative antérieure au recensement de 2025.

Lors de la séance d'automne, la Cnerp a examiné le **nouveau questionnaire du recensement sur internet**, composé de briques accessibles aux personnes malvoyantes, testé pour s'adapter à tous types de support (smartphones de différentes tailles, tablettes...), et proposant l'accès aux listes de libellés par autocomplétion, limitant ainsi les erreurs de saisie et facilitant la codification. Ce questionnaire reprend le design de l'Etat et sera en production dès la collecte 2024.

Les résultats de **l'enquête 2023 sur les coûts du recensement pour les communes** montrent que la dotation forfaitaire de recensement (DFR) couvre une part plus faible de leurs dépenses qu'en 2006 lors de la précédente interrogation. En 2024, le ministère a décidé qu'il n'y aurait pas de baisse de la DFR. Compte tenu de ce constat d'érosion sur moyen terme et au-delà de la décision administrative pour 2024, la Cnerp considère qu'il est nécessaire de clarifier les modalités de la répartition des coûts entre l'Insee et les communes et de donner aux communes une vision pluriannuelle de la DFR et formule un avis suggérant de faire évoluer le mode de calcul.

La commission a ensuite examiné les **propositions de rédaction des avis de moyen terme**. Plusieurs participants ont souhaité que l’Insee diffuse une carte annuelle des communes recensées, d’autres ont regretté que les données diffusées portent sur des carreaux de 1km de côté, inadaptés en milieu urbain aux besoins des agences d’urbanisme.

Par ailleurs, en réponse à de nombreuses demandes des communes au fil des années de pouvoir disposer de population légale plus proche de l’année de leur publication, le **lancement du groupe de travail portant sur l’avancement du calendrier de publication des résultats** du recensement a été décidé. L’objectif est d’instruire la possibilité de diffuser en décembre 2026 une population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le rapport du GT sera remis au président de la Cnerp en amont de la commission de l’automne 2024.

## ② **Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier**

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l’économie »)

**La commission Entreprises et stratégies de marché s’est penchée, lors de la session de printemps, sur les enjeux de la crise énergétiques pour la statistique publique.**

Pour répondre au besoin de suivre l’origine, les consommations et les prix des différentes sources d’énergie, l’Insee a mis en œuvre fin 2022 une enquête sur l’impact prévisionnel des hausses de prix de l’électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023 dont les premiers résultats ont été publiés fin janvier 2023. Plusieurs sources sont mobilisées pour connaître l’origine de nos approvisionnements énergétiques, mais il y a encore des lacunes sur le pays d’origine en cas d’intermédiaires. La mesure des flux est utilisée pour définir un « seuil de vulnérabilité » de ces approvisionnements : concentration et diversification sont des critères qui nécessitent des expertises plus approfondies. Le suivi de la consommation d’énergie, est fortement contraint par le suivi du plan de sobriété et celui des obligations européennes, sur un champ beaucoup plus vaste que l’industrie. Enfin, la crise a provoqué une forte tension sur les prix avec des impacts qu’il faut pouvoir mesurer, avec une nouvelle enquête (cf ci-dessus), mais aussi avec des dispositifs existants et l’ajout de questions dans les enquêtes de conjoncture.

Trois universitaires ont fait part des attentes du milieu académique en information sur la consommation énergétique afin d’éclairer les politiques publiques : avoir des données encore plus précises, par type d’énergie, dans leur granularité et leur temporalité. Les échanges qui ont suivi ces interventions ont validé la pertinence de ces attentes et de ces pistes, sous la double contrainte des moyens et des obligations réglementaires pouvant pallier certaines réticences des entreprises à fournir les informations détaillées.



**Le Cnis considère souhaitable de pérenniser la production et la diffusion des statistiques mises au point pendant la crise. Il considère aussi que l'accès de ces données aux chercheurs doit être favorisé, dans des délais raccourcis, et qu'il est nécessaire de produire des données détaillées pour estimer au niveau sectoriel et sur le territoire la modification dans le temps des comportements de consommation et d'investissement des entreprises dans l'énergie et sa décarbonation. Le Cnis soutiendra et suivra les initiatives visant à exploiter de nouvelles sources (rapportage par les fournisseurs, données issues des compteurs d'énergie).**

La session d'automne de la commission Entreprises a examiné la **rédaction des avis de moyen terme pour 2024-2028**, en commençant par un exposé de la directrice des statistiques des entreprises et du commerce à Eurostat, sur les **pistes d'amélioration des statistiques d'entreprises**. Elle a rappelé l'évolution du cadre réglementaire, notamment la directive sur la durabilité des entreprises qui les oblige à utiliser des normes communes pour la publication d'informations en matière de durabilité, le règlement pour une industrie à zéro émission nette, le cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, ou encore la directive concernant l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés. Par ailleurs, Eurostat va définir un programme de travail cohérent d'appariement de microdonnées, dans l'objectif de permettre à différents INS de travailler sur des bases communes, sans alourdir la charge des enquêtés.

**Les avis de moyen terme du Cnis pour la commission** portent sur trois grands thèmes : la transition écologique, transformation numérique et traçabilité ; les chaînes de valeur et la vulnérabilité des entreprises ; l'observation sectorielle des entreprises (en particulier l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue et l'impact de la révision de la NAF).

**La commission Système financier et financement de l'économie** s'est d'abord penchée dans sa session de printemps sur **les outils de la statistique publique pour mesurer l'internationalisation des financements de l'économie**.

Une présentation de la révision drastique du PIB irlandais en juillet 2016, la cause étant la **relocalisation d'actifs immatériels** existants en Irlande **par des multinationales** (secteurs des technologies et de la pharmacie) en raison d'une fiscalité et d'une réglementation particulièrement avantageuses, a d'abord montré la nécessité, dans les normes comptables, de clarifier le concept de propriété économique de la production et des produits de la propriété intellectuelle.

L'analyse des stratégies d'**évitement fiscal des grandes entreprises** peut reposer sur des estimations indirectes macroéconomiques par pays ou sur des estimations

microéconomiques au niveau des entreprises via les comptes financiers ou les données de commerce extérieur ; mais les résultats divergent. Pour rapprocher les chiffres, il faut connaître la manipulation des prix de transfert via le commerce de biens en intragroupe, la localisation des actifs incorporels dans les centres offshores et l'importation de services en intragroupe, mais aussi l'endettement vis-à-vis des filiales situées dans les centres offshores.

Les dernières présentations ont fourni un panorama des outils et dispositifs statistiques à disposition pour mesurer et analyser **les participations et détentions de titres dans les entreprises**. Pour lancer la discussion, le Cepii a résumé les enjeux et attentes des utilisateurs de la statistique publique dans ce domaine. Les firmes multinationales occupent une place croissante dans l'économie, mais leur activité est très difficile à mesurer et à analyser. Or les enjeux sont primordiaux, qu'ils soient fiscal, financier, économique (réponse aux chocs conjoncturels, chaînes de valeurs mondiales, propriété des entreprises). Il est d'autant plus nécessaire que la statistique publique progresse en la matière.

**Le Conseil se félicite de ces avancées et encourage les acteurs de la statistique publique dans leurs efforts pour mieux appréhender l'effet de l'activité des firmes multinationales sur la comptabilité nationale et le calcul des agrégats, ainsi que la place des centres offshore dans l'économie mondiale via l'évitement fiscal notamment. Il appuie les travaux européens visant le développement du répertoire européen des firmes multinationales, au-delà des seules firmes financières et firmes non financières intervenant sur le marché financier, permettant d'améliorer l'identification des pays détenteurs des titres et l'origine des investissements à l'étranger.**

Lors de la session d'automne, la commission a d'abord comporté un **point d'information sur la *Data gaps initiative***, démarche internationale en vue d'améliorer l'information statistique financière, sa structure en trois phases, et l'état d'avancement des travaux. La phase 3 qui vient d'être initiée se concentre sur quatre thèmes principaux : le changement climatique, les statistiques distributionnelles sur les ménages, la fintech et l'inclusion financière, l'accès aux sources de données privées et administratives.

La commission a ensuite examiné la **rédaction des avis de moyen terme**. Les dix projets d'avis proposés concernent quatre grands thèmes : économie, transition écologique et transformation numérique - observer une économie mondialisée - mesurer les inégalités - analyser la conjoncture.

### ③ Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable

(Commission « Environnement et développement durable »)

La commission Environnement et développement durable a abordé lors de la session de printemps **l'économie circulaire et les flux de matière** (*avis n° 9 du moyen terme*).

Le SSM Environnement (Sdes) a présenté les données existantes et celles en cours d'élaboration pour suivre les objectifs réglementaires fixés en matière de **transition vers une économie circulaire et de réduction du gaspillage alimentaire**. À terme, l'objectif serait d'élaborer un tableau de bord. Un enjeu majeur est de suivre les déchets du BTP qui représentent 70 % du poids total des déchets produits en France.

Après avoir rappelé les différentes missions incombant aux **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)**, Citeo a décrit les dispositifs lui permettant de jouer un rôle de collecteur de données et de contrôleur de la qualité de ces données. Ces données sont ensuite rapportées à l'ADEME et permettent de suivre l'évolution des quantités d'emballages plastiques non recyclés en France.

Sabine Barles, professeure en urbanisme et aménagement à l'Université Paris 1, a ensuite évoqué les **analyses des flux de matières à l'échelon territorial**, leur diversité et richesse. Elle a salué l'enrichissement des données permettant de réaliser de telles analyses, souligné leurs limites et indiqué des pistes d'amélioration. Elle a notamment regretté une échelle d'observation limitée à l'échelon régional quand on souhaiterait pouvoir réaliser ces analyses à l'échelle départementale voire communale.

Des comptes de **flux de matières à l'échelle nationale** concernant notamment la biomasse, les minerais métalliques, les minerais non métalliques, les combustibles fossiles, les gaz, permettent au Sdes de calculer de nombreux indicateurs : l'extraction intérieure de matières, la consommation intérieure de matières, la productivité matières, le taux d'utilisation circulaire des matières. Certains font l'objet d'un rapportage obligatoire à Eurostat et sont également **disponibles à l'échelle de l'Union européenne**, permettant des **comparaisons entre pays**.

Les **échanges avec la salle** ont fait émerger une demande d'indicateurs de **bilans de matières déclinés par grands secteurs**, afin de mettre en évidence les secteurs pour lesquels la circularité pourrait être améliorée, comme le textile ou l'électronique. Les difficultés persistantes pour permettre un suivi spatialisé des flux de matières ont également été rappelées.

Dans son avis, **le Conseil encourage la mise à disposition de données à des échelles locales, comme les données sur les flux de marchandises ou les données pondérales de l'enquête Budget de famille. Il soutient également la réalisation d'une nouvelle enquête sur les déchets dans le secteur du BTP, tout en continuant d'approfondir l'usage de données collectées par des acteurs privés dans leurs obligations réglementaires notamment.**

Lors de la session d'automne, deux présentations ont porté sur **la mesure de l'impact environnemental du numérique.**

Une étude co-réalisée par l'Ademe et l'Arcep sur l'empreinte environnementale du numérique avait pour objectif de mesurer l'impact à la fois de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des trois grandes briques du numérique (équipement, réseau et datacenters) en 2020, ainsi que d'estimer ces impacts aux horizons 2030 et 2050. Elle a permis d'établir que **l'empreinte carbone du numérique équivaut à celle de l'aviation**, soit 2,5 % de l'empreinte nationale. Cette étude souligne la nécessité d'adopter une **approche multicritère ne se limitant pas aux seules émissions de gaz à effet de serre** mais tenant compte également de l'impact sur les ressources minérales, mécaniques et fossiles, sur les radiations ionisantes, etc. Les données relatives aux réseaux et aux datacenters font toutefois défaut.

La nouvelle enquête annuelle *Pour un numérique soutenable* réalisée par l'Arcep depuis 2022 vise à produire des indicateurs fiables pouvant être suivis de façon régulière et sur le long terme. **Certaines difficultés persistent**, par exemple pour mesurer la durée de vie des smartphones (reconditionnements compris), ou encore pour suivre les émissions de gaz à effet de serre induites par les entreprises dans la mesure où les méthodes de calcul des scopes 1 et 2 des bilans carbone varient encore d'une année à l'autre.

Les échanges ont fait observer qu'il serait utile de disposer de scénarios contrastés selon les hypothèses sur la durée de vie des équipements, et rappelé qu'il était nécessaire de tenir compte également des **impacts du numérique sur la biodiversité**, notamment sur la perturbation des milieux par les réseaux.

La suite de la réunion était consacrée à **l'examen des avis de moyen terme 2024-2028 de la commission**. Les échanges ont notamment permis de mieux tenir compte des enjeux relatifs à la biodiversité dans les avis. **Les principales thématiques retenues** portent sur la mesure de l'empreinte carbone, le développement des comptes économiques de l'environnement, le suivi de l'état de la biodiversité, les évolutions de la ressource en eau, la mesure de la sobriété, celle de la rénovation énergétique des bâtiments, l'évolution de la décarbonation du secteur des transports, les inégalités socio-économiques liées à la transition écologique, la santé et

l'environnement.

#### ④ **Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux**

(Commission « Territoires »)

La commission Territoires, lors de la session de printemps, a examiné les **données statistiques mobilisables pour observer et mesurer les dynamiques commerciales à fine échelle**.

L'Insee a présenté les résultats de deux études mobilisant la **géolocalisation des établissements afin d'étudier l'offre commerciale à un niveau géographique fin** : le décrochage des commerces de proximité de centre-ville est plus marqué dans les villes petites et moyennes que dans les grandes villes. Des travaux méthodologiques permettent d'identifier les « pôles commerçants », en tenant compte des spécificités des pôles de centre-ville et de ceux de périphérie. Ces périmètres d'études permettent de comparer les dynamiques commerciales de plusieurs villes sans recourir aux périmètres administratifs.

Les **fichiers fonciers enrichis par le Cerema** distinguent 38 catégories d'activités, dont 7 concernent les activités commerciales. Appariées à Sirene, ces données pourraient servir à mieux identifier et donc mesurer la vacance commerciale ainsi que suivre l'évolution des locaux, au niveau du bâti comme de son occupation. La mesure de la vacance commerciale pose des questions de définitions et de périmètres d'observation. **Les données Codata**, issues de relevés de terrain effectués chaque année dans plus de 400 villes en France, sont les données les plus utilisées dans le champ des études commerciales, mais présentent des limites, en particulier en raison d'un périmètre d'observation variable d'une année à l'autre. Enfin, **les résultats du 9<sup>e</sup> recensement du commerce parisien**, réalisé par l'Apur en partenariat avec la Ville de Paris et la CCI Paris Île-de-France, mettent en évidence la richesse d'informations que peut apporter la réalisation d'une enquête à l'échelle locale. Diffusées en open data et datavisualisation, ces données permettent d'étudier finement la situation des commerces à Paris ainsi que les dynamiques commerciales sur plusieurs années.

Les **échanges avec la salle** ont rappelé qu'au-delà du bâti commercial, il était important d'observer les flux de fréquentation des commerces et de tenir compte du e-commerce. Les participants ont également alerté sur le risque d'isolement des territoires qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire à la mise en place d'enquêtes de terrain et d'observatoires locaux.

**Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à mesurer localement les différentes situations de vacance commerciale et leurs évolutions. Il soutient également la poursuite des travaux de rapprochement entre les fichiers fonciers et la**

**base Sirene géolocalisée afin de disposer d'informations plus précises et plus récentes concernant l'activité et l'occupation des locaux commerciaux.**

Lors de la session d'automne, deux demandes d'avis d'opportunité ont été présentées, l'une pour une enquête de *Choose Paris Region* sur la fréquentation touristique en lien avec les Jeux Olympiques, l'autre pour les enquêtes Mobilité certifiées Cerema, et deux points d'information ont été faits par l'Insee, l'un sur les indicateurs territoriaux sur l'emploi, l'autre sur le dispositif Points de vente. Le reste de la séance a été consacré à l'**examen des avis de la commission pour le moyen terme 2024-2028**, avec plusieurs thèmes : diversité et spécificité des territoires, connaissance des collectivités locales, vivre et se déplacer sur les territoires, mieux connaître les économies territoriales.

\*\*\*\*\*